

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Correspondance romaine. — III Service du trentième jour — IV Retraite sacerdotale mensuelle. — V Société d'une messe. — VI Union Saint-Jean. — VII Evangile du II^e dimanche de l'Avent. — VIII Apostolat de la prière. — IX Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche, 13 décembre

n annonce :

Les quatre-temps et les antiennes " O " de l'Avant ;

La neuvaine de Noël (1).

Dans le diocèse de Montréal, la collecte pour le Denier de Saint-Pierre.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 13 décembre

Office du III^e dim. de l'Avent, *semi-double* (privilegié contre les offices de 2^e cl.) ; mém. de sainte Lucie et de l'Oct. de l'Immaculée Conception ; préf. de la Ste Vierge. — Aux II^e vêpres, mém. de l'Oct. de l'Immaculée Conception et de sainte Lucie.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 20 décembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 16 décembre, saint Eusèbe.

Le vendredi, 25 décembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Saint-Enfant-Jésus (Pointe-aux-Trembles et Mile End).

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 10 3^o jours d'indulgences à chaque exercice ; 20 une indulgence plénière en se confessant, communiant et en priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine, ou l'un des huit jours suivants (du 16 décembre au 1 janvier inclusivement).

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 11 novembre 1908.



QUAND on lit dans le Bréviaire la légende de saint Martin, on n'y trouve guère que deux faits saillants : l'acte de charité du soldat couvrant de la moitié de son manteau les épaules d'un mendiant transi de froid ; et sa mort, dernier sacrifice où il immolait encore sa volonté sur l'autel du bon plaisir de Dieu. Mais presque rien n'indique la sainteté à laquelle Dieu l'a appelé, ni ne nous fait connaître la puissance de son intercession. On l'appelle communément le thaumaturge des Gaules, et ses miracles lui ont valu une renommée telle que son culte se trouve répandu un peu partout. Les anecdotes relatives aux miracles qu'il opéra pendant sa vie et notamment après sa mort, sont innombrables ; quand on portait son corps en procession, non seulement il guérissait les malades devant lesquels il passait et qui demandaient la santé par son intercession, mais — dit une légende très ancienne — il guérissait encore malgré eux les boiteux, les aveugles, les manchots, les culs de jatte qui vivaient de leur infirmité et cherchaient à s'enfuir, de crainte d'être guéris, dès que les saintes reliques approchaient.

— Le culte de saint Martin était très en honneur à Rome ; nous en avons pour preuve les nombreuses églises que la piété des fidèles y a élevées en son honneur. Et il ne faudrait point dire que celles-ci ont été dédiées au pape saint Martin dont la fête se célèbre le lendemain de celle de l'évêque de Tours. Ce grand pape n'a eu que bien tard la justice et la réparation qui lui était due ; et quand il fut exilé en Crimée, la première chose que firent les Romains fut d'abord de l'oublier, puis de

lui nommer un successeur dans le pape saint Eugène I, choix que le pape saint Martin, donnant l'exemple d'une abnégation rare, approuva par son abdication. Nous possédons encore des lettres de ce pape écrites à son Eglise de Rome, dans lesquelles il se plaint de l'abandon dans lequel on l'a laissé, du dénuement qu'il éprouve et auquel il serait si facile de porter remède ; un peu de farine, un peu de vin, un peu d'huile, tels étaient ses modestes désirs. L'histoire oblige d'ajouter qu'ils ne furent pas écoutés et que sur ces plages désertes, le pape saint Martin mourut de fatigues, d'épuisement et de privations. Aussi ce n'est point sans motifs que l'Eglise le compte au nombre de ses martyrs, bien qu'il n'ait point réellement versé son sang pour la foi.

— Nous avons donc à Rome dix églises dédiées au grand thaumaturge des Gaules. Parmi les plus célèbres il y avait celle des saints Sylvestre et Martin *ai Monti*, qui existe encore sur l'Esquilin, et constituait l'ancien titre *Equitius*. Je n'en parle point parce qu'elle se trouve amplement décrite dans tous les guides de Rome. A côté de Saint-Pierre, il y avait une ancienne église et un monastère érigés en l'honneur de saint Martin, ils étaient plus anciens que saint Léon XIII qui couronna Charlemagne, puisque ce pape les restaura de fond en comble. On croit même que sous saint Léon I la statue de bronze du Prince des Apôtres, qui se vénère aujourd'hui dans Saint-Pierre, se trouvait précisément dans cet oratoire, ce qui en ferait remonter l'origine au Ve siècle, et par conséquent peu après la mort du grand évêque des Gaules (l'an 400).

— Le Souverain-Pontife a fait publier les nominations des différents officiers et consultants des nouvelles Congrégations ou des Congrégations réorganisées. La Congrégation du Concile était dans ce dernier cas. Elle avait bien des consultants

faisant ce qu'ils font dans les autres Congrégations, mais ils n'étaient point directement et officiellement attachés au Concile et portaient le titre de *Consultori aggiunti* ; tandis que dans les autres la parole *aggiunti* ne se trouve pas, et ils font vraiment partie de la Congrégation. Le Concile, avec la nouvelle organisation, sera pourvu des consultants dont la nomination a été faite. Ce titre n'enlève point celui que possédaient d'autres qui avaient leur place dans l'ancienne organisation, car dans l'Eglise on ne perd jamais, sauf le cas de démerite, des droits acquis.

— A partir du 3 novembre, les Etats-Unis et le Canada se sont tout doucement et sans secousse détachés de la Propagande pour rentrer dans le droit commun et relever, comme les pays européens, des Congrégations ordinaires. Le passage s'est fait très simplement ; mais ce qui sera plus long, sera celui des archives. La Propagande, par exemple, faisait pour le Canada l'office de toutes les Congrégations ; il faudra maintenant diviser ces archives suivant les différents dicastères dont ils relèvent ; ou, vu que ce serait un travail colossal, on réunira ces archives dans un seul local où toutes les Congrégations viendront les consulter, et chacune commencera une série nouvelle des actes qui lui seront demandés.

— On vient de terminer au quartier de *Testaccio* une grande église qui servira de paroisse, et sera consacrée le 21 novembre sous l'invocation de *Santa Maria Liberatrice*. Ce quartier, qui s'est formé après l'annexion de Rome, compte plus de 14 000 habitants, presque tous de condition misérable, et qui fait un digne pendant à celui de *Porta San Lorenzo*. La municipalité n'a presque rien fait pour moraliser ce quartier et on y voit plus souvent l'exacteur des impôts que des agents sanitaires. Léon XIII commença par y installer une modeste

paroisse dont le curé se trouva en vrai pays de mission. La paroisse créée, il lui fallait faire ses paroissiens. Ces gens n'étaient point en général des indifférents, mais des hostiles au prêtre, aux religieuses, à l'idée chrétienne. On commença par faire venir, pour soigner les malades et leur ménager l'accès du prêtre, des Petites Sœurs de l'Assomption, qui se dévouèrent à cette œuvre et obtinrent des succès signalés. Mais les commencements furent durs. La défiance les entourait et les gamins du quartier ne trouvaient point de jeu plus amusant que de salir leur porte d'entrée et casser les carreaux des fenêtres. Toutefois le dévouement porte avec lui sa récompense : les habitants, séduits par la charité des Sœurs, commencèrent à s'y habituer, puis à les vénérer, et maintenant il n'y a pas dans ce quartier de personnes plus populaires qu'elles.

— Le quartier manquait d'une belle église, et l'abbé-prima des Bénédictins, dont le monastère domine le *Testaccio*, fut chargé de trouver les fonds et de dresser les plans. Dom Hildebrand de Hemptine est en effet un architecte de grande valeur ; et les monastères qu'il a édifiés en Belgique, celui qu'il a construit à Rome sur le Mont Aventin, justifiaient amplement la confiance que Léon XIII avait mise en lui. Il trouva deux cent mille francs que donnèrent les Oblates de *Tordi Spechi* sur la vente de leur terrain sur lequel était édifiée l'église de Sainte Marie-Libératrice au Forum, y mettant la condition que le nouveau temple conserverait le nom de celui qu'il remplaçait dans un autre quartier. Une souscription marchait bien quand le révérendissime abbé-primat éprouva ce que dit Virgile : *Sic vos, non vobis*. Le vent changea et les Salésiens furent appelés à prendre la place de l'abbé des Bénédictins. Pour rappeler le souvenir de *Santa Maria Liberatrice* qui remplaçait l'église de *Santa Maria antica* retrouvée depuis

sous ses fondations, les mosaïques qui couvriront la façade reproduiront les peintures qui ornaient *Santa Maria antica* et relieront ainsi le passé au présent. Cette église, ainsi que le porte l'inscription, sera aussi un hommage jubilaire à Pie X. Il faut encore faire mention d'un détail qui a son prix. Il y aura dans cette nouvelle église l'autel monument érigé au Christ Rédempteur, construit avec les offrandes des enfants du monde entier.

— Ce temple, qui se voit dès qu'on arrive au quartier du *Testaccio* et le domine de sa masse imposante, rappellera à ces populations qu'au dessus des misères de la vie qui sont leur lot, la croix les dépasse et leur apprend à les supporter et sera leur unique consolation comme leur dernière espérance.

Rome, le 19 novembre 1908.

— Les Congrégations commencent maintenant à fonctionner, et les différents dicastères ecclésiastiques, casés soit à la Chancellerie, soit au Vatican, ont repris leurs habitudes. Un nouveau sang leur a été infusé, leurs officiers et leurs consultants ont été installés ; bientôt les fidèles qui ont affaire en cour de Rome pourront comme toucher du doigt l'utilité des réformes mises sur pied par la Constitution *Sapienti Consilio*.

— Une des choses les plus importantes dans cette réforme ce sont les nouvelles règles sur la compétence des Congrégations. Auparavant le demandeur pouvait s'adresser pour un même objet à plusieurs Congrégations. S'il était religieux, par exemple, il pouvait demander le privilège de l'oratoire de ses communautés soit aux Rites, soit à la Congrégation des Evêques et Réguliers. Une indulgence pouvait se postuler par les Brefs ou par les Indulgences, et ainsi de suite. Il serait en effet facile de multiplier les exemples. La Congrégation à

laq
mo
noi
acc
—
Cor
rial
La
terr
des
les
leur
La
pays
com
dioc
apos
aucu
Rite
niale
Péni
Rote.
agir
—
D'un
juridi
stasti
tion
pays
la Ho
Cana

laquelle on s'adressait se trouvait par là même saisie ; et, à moins que la demande ne fut pas trop en-dehors de son cercle normal d'affaires, elle déclarait sa compétence précisément en accordant ou en refusant ce qu'on venait solliciter auprès d'elle.

— Maintenant il n'en est plus ainsi ; et la compétence des Congrégations se déduit, soit de leur circonscription territoriale, soit de la nature des matières qui leur sont attribuées. La Propagande, par exemple, est compétente pour tout son territoire. Toutefois, même dans ce territoire, la Congrégation des Sacrements revendique les questions de mariage ; et toutes les affaires des religieux regardant leur personne, leur vie et leur discipline se rattachent à la Congrégation des Religieux. La nouvelle Congrégation Consistoriale ne comprend que les pays soumis au droit commun. Dans ces régions, elle est seule compétente pour tout ce qui concerne le gouvernement des diocèses, les séminaires, l'élection des évêques, les visites apostoliques et les rapports sur l'état des diocèses. Il n'y a aucune limite territoriale pour le Saint-Office, l'Index, les Rites, les Affaires ecclésiastiques extraordinaires, la Cérémoniale et les tribunaux soit du for interne, comme la Sacrée Pénitencerie, soit du for externe, comme le tribunal de la Rote. Les Congrégations du Concile et des Etudes ne peuvent agir que dans les pays soumis au droit commun.

— Quels sont donc ces pays soumis au droit commun ? D'une façon résumée, ce sont les pays qui ne sont pas sous la juridiction de la Propagande, ni sous celle des Affaires ecclésiastiques extraordinaires. En vertu de la nouvelle Constitution *Sapienti Consilio* sont rentrés dans le droit commun les pays suivants : En Europe, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, la Hollande et le diocèse de Luxembourg ; en Amérique, le Canada, Terre-Neuve, les Etats-Unis. Appartiennent à la Con-

grégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, et par conséquent ne rentrent point dans le droit commun, en Europe : l'Allemagne et la Russie (avec la Sibérie en Asie) ; en Amérique, le Mexique et toute l'Amérique du Sud. Ces pays pourraient fort bien rentrer dans le droit commun ; mais, par suite des habitudes prises, ils sont sous le domaine exclusif de cette Congrégation. La nouvelle constitution est toutefois muette sur ce domaine, elle se borne à dire qu'elle traite les questions qui lui sont confiées par le pape et la Secrétairerie d'Etat. Mais d'autre part elle ne lui enlève pas d'une manière nette et précise la juridiction dont elle jouissait dans les pays précités.

— Un plaideur ou un demandeur venant à Rome portera sa plainte ou sa demande à un bureau. Celui-ci examinera si cette plainte est de sa compétence et s'il le juge ainsi la retiendra et l'examinera. Si, soit à raison du territoire du demandeur, soit à raison de la nature de l'affaire, il ne se croit pas compétent, il se dessaisit de l'affaire et la transmet lui-même à la Congrégation ou au tribunal compétent. Le plaideur ne peut pas opérer ce transfert de sa propre autorité, il faut absolument qu'il soit fait par la Congrégation à laquelle il s'est, par erreur, adressé.

DON ALESSNDRO

SERVICE DU TRENTIEME JOUR

On nous prie d'annoncer que le vendredi, 11 décembre courant, le service du trentième jour de feu M. l'abbé Georges-Ernest Viger, prêtre de Saint-Sulpice, décédé le 11 novembre au Collège Saint Charles, sera chanté dans l'église de l'Épiphanie. Mgr Archambeault, évêque de Joliette, sera présent. Le clergé est invité. L'office commencera à 10 heures.

RETRAITE SACERDOTALE MENSUELLE

Mercredi, 9 décembre, au Grand-Séminaire

Les exercices communs de la retraite mensuelle pour le clergé du diocèse de Montréal se font chaque deuxième mercredi du mois, au Grand-Séminaire. Ils auront lieu cette semaine le 9 et commenceront à 2 heures précises. Ils comprennent la récitation des vêpres et complies, la préparation à la mort et une instruction suivie de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités à suivre ces exercices.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 30 novembre 1908.

M. l'abbé Joseph-Arcade Magnan, ancien curé de Sainte-Lucie, décédé le 26 de ce mois à Vaucluse, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, *ch. v.*, *chancelier.*

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, 1er décembre 1908.

M. l'abbé Joseph-Arcade Magnan, décédé à Vaucluse, était membre de l'UNION SAINT-JEAN, *Section d'une messe.*

G. DAUTH, *ch.*

Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

EVANGILE DU 11^e DIMANCHE DE L'AVENT

Notions préliminaires

Résumé de l'évangile. — Ambassade de Jean-Baptiste à Notre-Seigneur et éloge que fait le Messie de Jean-Baptiste.

Récits parallèles. — Outre saint Matthieu, il n'y a que saint Luc qui raconte ces faits (ch. VII, versets 18 à 35).

Contexte harmonisé. — On place communément ces faits après le discours des béatitudes, la résurrection du fils unique de la veuve de Naïm, et avant l'onction des pieds de Jésus par Marie-Madeleine pendant un repas et la deuxième mission générale de Jésus en Galilée. Mais une opinion récente et plus probable les recule de quelques semaines et les fait précéder des paraboles, de la tempête apaisée, des possédés de Gergésas, du festin de saint Matthieu, de la guérison de l'hémorroïsse, de la résurrection de la fille de Jaïre (voir l'évangile du XXIII^e dimanche après la Pentecôte, au No du 9 novembre), de la visite de Jésus à Nazareth et enfin de la résurrection de Naïm ; ils sont, dans cette hypothèse, suivis de la mort de saint Jean-Baptiste et de la mission des douze apôtres.

Chronologie. — Ces faits se passèrent au milieu de la deuxième année de la vie publique de Notre-Seigneur, soit en mai, selon l'ancienne opinion, soit au milieu de l'été, selon l'opinion récente. C'était en l'an 28 de l'ère vulgaire (32 de l'ère chrétienne), ou 781^e de Rome ; Jésus était âgé de 31 ans et demi.

Texte de l'évangile

Saint Mathieu, ch. XI,
v. 2 à 10.

En ce temps-là, Jean-Baptiste (1) entendit

Explication littéraire

(1) C'est Jean-Baptiste enfermé, depuis le mois de décembre, dans la prison du fort de Machœrus, au sud de la Pérée, sur la rive orientale de la

parler dans sa prison des œuvres de Jésus-Christ, et lui envoya deux de ses disciples lui dire (2) : « Êtes-vous celui qui doit venir, ou devons nous en attendre un autre ? » Jésus leur dit (3) : « Allez rapporter à Jean ce que vous avez entendu et ce que vous avez vu : les aveugles voient et les boiteux marchent, les lépreux sont guéris et les sourds entendent, les morts ressuscitent et l'Évangile est annoncé aux pauvres (4) ; et heureux celui qui ne se scandalisera point à mon sujet (5) ».

mer Morte, par le roi Hérode-Antipas (l'un des fils d'Hérode le Grand qui avait fait massacrer les Innocents) auquel il reprochait sa vie criminelle. C'est pour ce même motif que dans quelques semaines ou quelques mois, il sera décapité, par ordre du même roi, à la demande de la fille de celle qui vivait criminellement avec lui. Ses disciples avaient conservé quelques relations avec lui. Ne trouvant pas en Jésus ce Messie conquérant que le peuple de Galilée et surtout les pharisiens rêvaient, ils hésitaient au sujet de la mission du Sauveur. Jean, pour leur prouver qu'ils ne doivent pas espérer en lui-même, mais s'attacher à Jésus, lui adresse deux de ces disciples, espérant bien qu'ils reviendront convaincus. — (2) Le message est si précis que Jésus doit nécessairement répondre « oui » ou « non » et ainsi faire cesser toute incertitude chez les envoyés. L'expression « celui qui doit venir » (ou en grec « celui qui vient » ou « le Venant ») désignait, communément, à cette époque, le Messie qu'on attendait incessamment. — (3) Jésus, après avoir écouté le message que les disciples lui transmettent textuellement, opère, sous leurs yeux plusieurs guérisons, puis, évitant de répondre directement de crainte de soulever la foule, il fait observer aux envoyés les miracles qu'ils viennent de voir. Il répond par des *actes* plutôt que par des *paroles*, ce qui est chez les hommes plus difficile et plus concluant. Le prophète Isaïe (ch. xxxv) avait précisé-

ment indiqué comme marque distinctive du Messie les guérisons d'aveugles et de boiteux, de lépreux et de sourds ; c'était leur dire équivalentement : « Oui, je suis le Messie, et vous n'en devez pas attendre d'autre, puisque seul je possède les caractères que le prophète Isaïe lui a attribués ». Quelques mois auparavant, parlant à Jérusalem à la deuxième Pâque, Notre-Seigneur avait dit : « Les œuvres que je fais me rendent témoignage et prouvent que mon Père m'a envoyé (S. Jean, ch. v). Notre-Seigneur ajoute : « les morts ressuscitent », désignant les résurrections qui ont eu lieu depuis peu et qui ont causé une si vive impression, celle de la fille de Jaïre il y a quelques semaines, et il n'y a que quelques jours celle du fils unique de la veuve de Naïm, où il se trouvait encore. — (4) Un autre caractère du Messie prédit par Isaïe (ch. LVI). Avant Jésus-Christ, les maîtres avaient toujours donné leurs leçons dans les écoles où ne pouvaient se rendre que ceux qui avaient du temps et étaient capables de suivre des raisonnements subtils et peu pratiques ; les pharisiens mêmes déclaraient que les pauvres étaient maudits, voués à l'ignorance et au péché. Le Maître enseigne pour tous et sait proportionner à l'intelligence vulgaire les enseignements les plus relevés, en même temps que de la plus grande importance : il est seul le maître des foules et des petits. La réponse de Jésus, pour être indirecte, n'en est pas moins péremptoire : il est

ri
m
et
« C
da
ros
ver
qu'
un
lem
que
lent
dans
rois.
donc

le Messie, puisque seul il a instruit les humbles et les pauvres. — (5) Ce dernier caractère de maître des petits et des humbles, joint au soin qu'avait Jésus de ne pas se laisser proclamer le Messie, décourageait quelques disciples au nombre desquels étaient sans doute les deux envoyés; c'est pourquoi Jésus ajoute que bienheureux sera celui qui croira quand même en lui. Des juifs n'ont pas cru au Maître parce qu'il ne recherchait pas la gloire qu'on croyait être l'apanage du Messie; d'autres parce qu'il ne menait pas la vie pénitente de Jean; d'autres parce qu'il obligeait à se nourrir de son corps et de son sang; le plus grand nombre, à cause de sa morale trop pénible à la nature corrompue.

Comme ils s'en retournaient, Jésus se mit à parler de Jean et dit au peuple (6) : « Q'êtes-vous allé voir dans le désert? (7) un roseau agité par le vent? (8) Mais encore, qu'êtes-vous allé voir? un homme vêtu mollement? (9) Vous savez que ceux qui s'habillent de la sorte sont dans les palais des rois. Qu'êtes-vous donc allé voir? un

(6) Jésus venait d'établir son caractère messianique, mais il était à craindre que la foule, du moins les illusionnés du règne temporel du Messie, ne crussent que Jean lui-même entretenait des doutes à l'égard du Maître. Notre Seigneur va les détromper en mettant en évidence le véritable caractère du précurseur. — (7) C'est-à-dire sur le bord du Jourdain où Jean baptisait. — (8) Ce lieu atondait en roseaux. Balancés par le moindre vent, ils sont l'image de gens qui changent souvent d'opinion, penchant tantôt à droite, tantôt à gauche, sous l'impulsion d'intérêts passagers. L'évangile ne rapporte pas de réponse, ni du Maître ni de la foule, à cette question. La réponse était trop évidente pour tous ceux qui

prophète ? (10) Oui, je vous le déclare, et plus qu'un prophète, car c'est de lui qu'il est écrit : *J'envoie devant vous mon Ange, qui vous préparera la voie* » (11).

avaient entendu et vu Jean-Baptiste. Non ce n'est pas un homme changeant celui qui m'a proclamé le Messie, il est aussi certain aujourd'hui de ma mission que lorsqu'il la proclamait, il y a près de deux ans. Loin d'être figuré par le roseau, il est un chêne restant droit au milieu des roseaux flexibles. — (9) La réponse négative s'impose comme précédemment, il s'agit d'un homme vêtu simplement, qui mène une vie austère et ne prêche que la pénitence ; de tels gens n'habitent pas les palais des rois où se trouvent ceux qui sont habillés mollement et qui sont prêts à toute bassesse pour flatter et plaire.—(10) C'est la troisième question à la foule, pour laquelle Jésus répondra. Jean est prophète, et même plus que les prophètes. Il a agi en prophète, lorsqu'il a révélé par ses tressaillements à sa mère, dans le mystère de la visitation de la sainte Vierge, la présence du Messie. Il est plus que prophète, parce qu'il a été sanctifié avant sa naissance, qu'il a été lui-même prophétisé par le prophète Malachie et qu'il était chargé de faire connaître le Messie en le présentant au peuple. — (11) Dans le prophète Malachie (ch. III). Jésus met dans la bouche du Père éternel cette parole prononcée en faveur du Messie ; « Ange » signifie envoyé, précurseur.

Cet éloge de Jean continue aux yeux de la foule la démonstration indirecte que Jésus est véritablement le Messie, comme le prouvent sa vie publique

depuis plus d'un an et les témoignages du précurseur lui-même. Car si Jean est réellement le Précurseur, Jésus est indubitablement le Messie.

Réflexions

Jean-Baptiste est en prison, victime de son courage et de sa fidélité à remplir son devoir et sa mission. A sa suite marchent tous les apôtres et un grand nombre de saints et de chrétiens remarquables qui ont mieux aimé perdre la liberté et la vie que de manquer à leur devoir, scandaliser leurs frères et compromettre leur salut éternel. N'oublions jamais que la véritable liberté est l'affranchissement des passions, et la véritable vie, celle de la grâce qui aboutit à la gloire. Dieu ne nous demande pas des sacrifices héroïques, mais de petits sacrifices journaliers. Quel chrétien digne de ce nom oserait les lui refuser ?

Se scandaliser au sujet de Jésus c'est se séparer de lui en ne croyant pas toutes les vérités qu'il a enseignées, ou en manquant gravement à son devoir d'état, ou en sacrifiant l'amour du Créateur à l'amour de quelqu'une de ses créatures.

Que de chrétiens ne sont que des roseaux, remplissant toute leur vie d'alternatives de résolutions et de faiblesses, de désirs et de regrets, de péchés et de repentirs ! Combien d'autres sont esclaves d'une vie mondaine, luxueuse et par suite luxurieuse ! Croient-ils réellement qu'on peut obtenir la récompense sans combattre et remporter la victoire ? Le modèle sera dans tous les pays et dans tous les siècles la vie humble, pauvre et charitable de Jean et de Jésus.

Résolutions

Être plus fidèle dans les petites choses, afin d'être plus éloigné des manquements graves à son devoir ; se retremper dans

la pratique journalière des vertus d'humilité, de pauvreté, de zèle pour son salut et celui de son prochain ? prendre les moyens d'être plus fidèle à ses bonnes résolutions.

Prière

Seigneur Jésus, que je suis confus de vous avoir si souvent trahi ! Oh ! je vous en prie, rendez plus vive, aux yeux de ma pauvre âme, cette divine lumière que vous m'avez si souvent prodiguée ; donnez à mon cœur cette force de courage qui m'a si souvent manquée. Que je ne sois plus agité comme les roseaux, aujourd'hui marchant vers le ciel, demain, courant vers les avantages sensuels ou temporels. O Jésus, je veux vous suivre et servir le reste de vie. Puisque vous m'inspirez cette résolution, donnez-moi aussi la grâce d'y être fidèle.

J. S.

APOSTOLAT DE LA PRIERE

Intention générale pour le mois de décembre 1908,
approuvée et bénie par Pie X

L'APOSTOLAT LAIQUE

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que les laïques se fassent les auxiliaires du prêtre pour le salut des âmes.

Résolution apostolique : Exercer un zèle infatigable et discipliné, selon tous nos moyens.

Prières des Quarante-Heures

DIMANCHE,	13	DÉCEMBRE	— Sainte-Hélène.
MARDI,	15	"	— Sourds-Muets.
JEUDI,	17	"	— Noviciat des Frères de Sainte-Croix.
SAMEDI,	19	"	— Noviciat des Frères de l'Inst.-chré- [tienne.